

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	10 février 2025
Numéro	25.110	Heure	

<b>Auteur-e(s) :</b> Commission Prestations sociales	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad <a href="#">25.601 com</a>
<b>Titre :</b> Soutien à des projets collectifs contribuant à la transition écologique	
<b>Contenu :</b> Le Grand Conseil prie le Conseil d'État d'étudier les voies et moyens permettant de soutenir des porteuses et porteurs de projets collectifs s'engageant dans la mise en œuvre de solutions favorisant la transition écologique sur le territoire neuchâtelois. L'étude devra en particulier se pencher sur les questions suivantes : a) Définition des caractéristiques d'un projet contribuant à la transition écologique ; b) Identification des voies et des aides financières (publiques ou privées) existantes pour soutenir des projets de ce type ainsi que des éventuelles lacunes que l'État pourrait combler. Le cas échéant : c) Définition des conditions d'octroi (critères de sélection des projets, types de bénéficiaires, dépenses éligibles à un tel soutien, etc.) ; d) Détermination du cadre et des modalités d'accompagnement et de durée ; e) Adaptation ou création de la base légale nécessaire à l'octroi d'une telle aide. Le Conseil d'État est prié de veiller à ce que la réponse donnée à la présente motion soit cohérente et coordonnée avec ses politiques de développement économique, climatique et de durabilité.	
<b>Développement</b> (obligatoire) : La transition écologique est l'un des plus grands défis de notre temps pour assurer un avenir durable pour notre planète et pour les générations à venir. L'atteinte des objectifs climatiques, pour ne mentionner que ceux-ci, implique des investissements dans plusieurs domaines, de l'économie aux infrastructures en passant par la mobilité et l'énergie. Le canton porte ses projets en la matière et accompagne les projets qui traduisent et rendent effectifs les plans et stratégies cantonales. Plusieurs soutiens existent déjà pour les entreprises souhaitant investir dans cette transition. La présente motion vise les porteuses et porteurs de projets qui souhaitent s'engager, dans le cadre d'un collectif ou d'une coopérative, à donner de leur temps et de leur énergie pour un projet contribuant à la transition, mais manquant de moyens financiers pour surmonter le trou d'air pécuniaire qui accompagne le lancement d'un tel projet. Le Conseil d'État est donc invité à étudier les voies et moyens permettant de faciliter le lancement de projets contribuant à la transition écologique. Un tel soutien se veut unique et non renouvelable.	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> prénom, nom (obligatoire) : Fabienne Robert-Nicoud, présidente de la commission		
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :